

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2022
Liste des délibérations
(Résultats des votes)**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22, Rue de l'hôtel de ville - La Tour du Pin sur la convocation et sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 23 septembre 2022

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET (à son arrivée à 19h18), Christophe BROCHARD, Raymond COQUET, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Marie-Christine FRACHON, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Max GAUTHIER (jusqu'à son départ à 20h07), Philippe GUERIN (à son arrivée à 20h22), André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Ludovic LEPRETRE, Jean-Pierre LOVET (sortie à 19h19 et retour à 19h21), Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Gérard MATHAN, Serge MEYRIEUX, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Fabien RAJON (à son arrivée à 18h48), Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER (jusqu'à son départ à 21h04), Géraldine STIVAL (à son arrivée à 19h01), Daniel VITTE.

Excusés/absents : Patrick BELMONT, Jean-Marc BOUVET (jusqu'à son arrivée à 19h18), Danielle BISILLON, François BOUCLY, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Jean-Michel FERRUIT, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER (à son départ à 20h07), Jacqueline GUICHARD, Fabien RAJON (jusqu'à son arrivée à 18h48), José RODRIGUES, Véronique SEYCHELLES, Nicolas SOLIER (à son départ à 21h04), Géraldine STIVAL (jusqu'à son arrivée à 19h01).

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Thérèse TISSERAND est remplacée par Serge MEYRIEUX.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à Estela GARCIA, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Joëlle BATTIER donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Philippe GUERIN donne pouvoir à Joëlle MAGAUD (avant son arrivée à 20h22), Frédéric LELONG donne pouvoir à Marie-Christine FRACHON, Laurent MICHEL donne pouvoir à Magali GUILLOT, Jean-Paul PAGET donne pouvoir à Claire DURAND.

A l'ordre du jour :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Cédric MILANI.

PROCES-VERBAL

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal du conseil communautaire du 7 juillet 2022.

PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité :

- les demandes de modifications pour les projets de délibération :

2.3 Modification n°7 de la composition des commissions communautaires

3.3 Fixation du montant du loyer en bail commercial dans le bâtiment d'activité loué par la Communauté de communes aux entreprises sur la commune de Chélieu

- la demande de report concernant le projet de délibération :

4.2 Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Isère et l'ensemble de ses partenaires pour la période 2023-2027

DELIBERATIONS

1. DIRECTION GENERALE

Politique d'accueil, mutualisation, dialogue sociétal

Arrivée de Fabien RAJON à 18h48, le quorum est modifié.

1.1 (2022-186) Octroi d'une subvention à l'association intermédiaire OSEZ pour l'année 2022 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 1 abstention)

Rapport de Cédric MILANI Vice-président en charge de la mutualisation, de la politique d'accueil, du dialogue sociétal

Il s'agit d'émettre un avis favorable à l'attribution d'une subvention à l'association d'insertion OSEZ, pour un montant de 18 982 € pour l'année 2022.

1.2 (2022-187) Octroi d'une subvention à l'association ISACTYS pour l'année 2022 (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 0 opposition, 1 abstention)

Rapport de Cédric MILANI Vice-président en charge de la mutualisation, de la politique d'accueil, du dialogue sociétal

Il s'agit d'émettre un avis favorable à l'attribution d'une subvention à l'association d'insertion ISACTYS, pour un montant de 9 230,76 € pour l'année 2022.

Mobilité

1.3 (2022-188) Contrat d'Aménagements de Mobilités Vertes pour les travaux de la gare de Saint André le Gaz (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge de la mobilité

Il s'agit d'approuver la poursuite des études et des travaux autour de la gare de Saint-André-le-Gaz et le Contrat d'Aménagements de Mobilités Vertes entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

1.4 (2022-189) Mise en place des tarifs du service de covoiturage rural ATCHOUM

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge de la mobilité

Il s'agit d'approuver les tarifs du service de mobilités partagées et solidaires ATCHOUM.

Gestion des déchets, environnement, GEMAPI

1.5 (2022-190) Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux commerciaux et ceux à usage industriel, pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et de la GEMAPI

Il s'agit d'approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2023, conformément aux dispositions de l'article 1521-11.1 du Code général des impôts, pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux justifiant avoir uniquement recours à un service de collecte privé, mentionnés dans le tableau joint à la délibération.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 19h01, le quorum est modifié.

1.6 (2022-191) Convention de participation financière relative à la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et de la GEMAPI

Il s'agit d'approuver les termes de la convention de participation financière relative à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bièvre Liers Valloire.

Arrivée de Jean-Marc BOUVET à 19h18, le quorum est modifié.

Eau et assainissement

1.7 (2022-192) Désaffectation et déclassement du domaine public du tènement pour cession Bâtiment Le Passage sis 74 chemin du Moriot à Le Passage (38490) – abroge la délibération n°2022-107 du 5 mai 2022 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 4 oppositions, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement

Il s'agit d'abroger la délibération n°2022-107 du 5 mai 2022 portant sur la cession du tènement du bâtiment Le Passage, constater la désaffectation du domaine public de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné du tènement immobilier sur la parcelle cadastrale 000 C 493 d'une contenance de 4 524 m² et C 497 pour une superficie de 361 m², dont une division parcellaire sera à réaliser au frais du Vendeur afin de détacher un espace privatif d'au moins 2 000 m² sis 74 chemin du Moriot à Le Passage (38490), approuver son déclassement du domaine public afin de l'incorporer dans le domaine privé de la collectivité, valider la proposition d'achat de 370 000 € HT et Hors Droits de Monsieur Philippe Humbert, aux conditions ci-dessus évoquées, valider la vente à Monsieur Philippe Humbert ou à toute personne morale ou civique pouvant le représenter après acceptation par la collectivité, autoriser la Présidente, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la conclusion de la vente (notamment devant notaire).

Sortie de Jean-Pierre LOVET à 19h19, le quorum est modifié.

2. RESSOURCES

Administration générale

2.1 (2022-193) Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein du SYCLUM

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du SYCLUM, les autres délégués étant inchangés.

Les élus approuvent la modification du projet de délibération en cours de séance, désignant uniquement un délégué titulaire.

Retour de Jean-Pierre LOVET à 19h21, le quorum est modifié.

2.2 (2022-194) Modification n°2 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan (SEPECC)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de désigner deux délégués titulaires pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat des Eaux de la Plaine Et des Collines du Catelan, les autres délégués étant inchangés.

Les élus approuvent la modification du projet de délibération en cours de séance, désignant uniquement un délégué titulaire.

2.3 (2022-195) Modification n°7 de la composition des commissions communautaires

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'arrêter la liste des noms au sein des Commissions communautaires, présentée en annexe de la délibération.

Les élus approuvent la modification du projet de délibération en cours de séance, concernant la commission Développement durable.

Finances

2.4 (2022-196) Conditions de sortie du Syndicat Mixte Nord-Dauphiné (SMND) : Montant définitif de la soulte

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver les montants définitifs de la répartition de l'actif comme indiqué ci-dessus et le reversement par le Syndicat Mixte Nord-Dauphiné d'un montant total de 147 123,69 €, et d'approuver que le montant de 147 123,69 €, perçu du SMND, sera reversé au SYCLUM.

2.5 (2022-197) Lissage des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le territoire de la Communauté de communes sur une période de 3 ans

- Adopté à la majorité absolue (44 pour, 3 oppositions, 3 abstentions)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit d'appliquer le mécanisme de lissage des taux dans les conditions prévues à l'article 1636 B sexies pour les EPCI à fiscalité propre sur les communes définies ci-dessus et décider que la période de lissage est de 3 ans.

Ressources Humaines

2.6 (2022-198) Créations de postes et modification du tableau des effectifs – septembre 2022 (avec pièce jointe)

Départ de Max GAUTHIER à 20h07, le quorum est modifié.

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la création de trois postes permanents à temps complet au grade d'attaché territorial (catégorie A), un poste permanent à temps complet au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe (catégorie B), un poste permanent au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B), trois postes permanents au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C), cinq postes permanents au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C), un poste permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial (catégorie C), un poste permanent au grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C), un poste permanent à temps complet au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (catégorie C), un poste permanent au grade d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C), un poste permanent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie C), un poste permanent au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 33% d'un

temps complet (catégorie C), un poste permanent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C), trois postes permanents au grade d'agent de maîtrise principal à temps complet (catégorie C), un poste permanent au grade d'agent social principal 1^{ère} classe à 80% d'un temps complet (catégorie C), d'approuver l'adoption du tableau des effectifs mis à jour (emplois permanents et emplois non-permanents) tel que présenté en pièce jointe de la délibération.

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique (industrie, commerce, artisanat, ZA)

3.1 (2022-199) Cession d'un terrain à l'entreprise SBI sur la ZA de Clermont à Pont de Beauvoisin (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée B 626 d'une surface de 10 134 m² environ sur la commune Le Pont de Beauvoisin, à l'entreprise SBI, représentée par Monsieur Raphaël BRET, directeur, ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 35€ HT/m².

3.2 (2022-200) Versement de subventions aux entreprises de l'économie de proximité

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver les montants maximums de subventions alloués dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

3.3 (2022-201) Fixation du montant du loyer en bail commercial dans le bâtiment d'activité loué par la Communauté de communes aux entreprises sur la commune de Chélieu

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant du loyer en bail commercial d'un montant de 55€ par mètre carré par an hors taxes et hors charges pour le bâtiment relais sur Chélieu à compter du 1^{er} novembre 2022.

Arrivée de Philippe GUERIN à 20h22, le quorum est modifié (son pouvoir donné à Joëlle MAGAUD n'est plus valide).

Tourisme, PDIPR

3.4 (2022-202) Participation à l'élaboration de la candidature LEADER « Terres du Dauphiné » (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique

Il s'agit d'approuver la participation à la candidature LEADER du territoire intitulé GAL « Terres du Dauphiné » regroupant des intercommunalités de la Drôme et de l'Isère et le Parc naturel régional du Vercors, de valider le principe de participation financière des structures constitutives du GAL à part égale pour la phase d'élaboration de la candidature, d'autoriser la Présidente à signer les conventions de partenariat avec les membres du futur Groupe d'Action Locale, de désigner

Monsieur Philippe LATOUR pour participer au Comité de pilotage de l'élaboration de la candidature.

3.5 (2022-203) Convention de participation financière avec la commune de Val-de-Virieu dans le cadre de la refonte du parcours d'orientation de Val-de-Virieu (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 1 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique

Il s'agit d'autoriser à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, la convention de participation financière.

Urbanisme

3.6 (2022-204) Cession d'un terrain dans la zone d'aménagement concertée de la Corderie au promoteur « VALRIM » (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique en l'absence de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme et de l'agriculture

Il s'agit de valider la vente d'une parcelle de 8 635 m² environ de la Zone d'Aménagement Concerté de la Corderie au promoteur « VALRIM », pour la construction de 34 logements, au prix de 450 000 € « TVA en sus ».

Habitat

3.7 (2022-205) Convention de prestations de services relative à l'étude de prospection foncière pour identifier un ou plusieurs fonciers susceptibles d'accueillir une ou plusieurs aires de grand passage à l'échelle des trois intercommunalités (VDD, BDD, CAPI) – phase 2 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'approuver la convention de prestations de services relative à l'étude de prospection foncière pour identifier du foncier susceptible d'accueillir une aire de grand passage à l'échelle des trois intercommunalités (VDD, BDD, CAPI) et notamment ses modalités financières, jointe à la délibération.

Départ de Nicolas SOLIER à 21h04, le quorum est modifié.

3.8 (2022-206) Protocole d'accord entre la SCCV 38001 LA TOUR DU PIN VINCENDON et la Communauté de communes pour une opération immobilière – construction de parois berlinoises et convention d'occupation temporaire (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Fabien RAJON, Vice-président en charge de l'habitat

Il s'agit d'approuver le protocole d'accord entre la SCCV 38001 La Tour Du Pin Vincendon et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné autorisant la réalisation des ancrages en sous-sol sous la parcelle AD 633, d'approuver la convention d'occupation temporaire de la parcelle AD 633 sur une surface de 519 m² durant les travaux de réalisation du bâtiment entre la SCCV 38001 La Tour Du Pin Vincendon et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

4. VIE LOCALE

Équipements culturels et sportifs, éducation artistique

4.1 (2022-207) Tarifs des Centres Aquatiques Intercommunaux – Modification n°2

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, PDIPR, des équipements culturels, sportifs et de l'éducation artistique

Il s'agit d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour les deux Centres Aquatiques des Vals du Dauphiné.

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

4.2 Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Isère et l'ensemble de ses partenaires pour la période 2023-2027

Projet de délibération reporté

4.3 (2022-208) Multi accueil implanté sur la commune de Les Abrets en Dauphiné – Modification de la capacité d'accueil

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Michel SERRANO, Vice-président en charge de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la prévention

Il s'agit de valider le projet de construction porté, pour le bâtiment, par la commune des Abrets en Dauphiné et dont un espace sera mis à disposition pour le Multi Accueil d'une capacité d'accueil de 39 places au lieu des 30 initiales.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 21h21.